



DROITS
D'URGENCE

CATALOGUE DE FORMATIONS

2023

LA FORMATION, OUTIL DE
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

SOMMAIRE

DROITS D'URGENCE

NOTRE ORGANISATION	3
NOS FORMATIONS	5
NOS FORMATEUR-RICES	6
LES FORMATIONS JURIDIQUES	9
ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE	10

LES FORMATIONS



DROIT DES ÉTRANGERS

L'ESSENTIEL DU DROIT DES ÉTRANGERS	12
LE DROIT DES ÉTRANGERS ET LES DROITS SOCIAUX	14
LE DROIT AU SEJOUR DES RESSORTISSANTS COMMUNAUTAIRES	16
LE DROIT D'ASILE	18
LE DROIT DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS	19



DROIT DE LA FAMILLE

L'ESSENTIEL DU DROIT DE LA FAMILLE	21
LE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ DE LA FAMILLE	22
LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN DANGER	23



VIOLENCES CONJUGALES

VIOLENCES CONJUGALES : REPERER ET AIDER LES VICTIMES	25
LES VIOLENCES CONJUGALES : ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE DES VICTIMES	26



DROIT DU TRAVAIL

L'ESSENTIEL EN DROIT DU TRAVAIL	28
LE DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE	29
LE DROIT DU TRAVAIL : ÉGALITÉ DE TRAITEMENT	30
VICTIME DE HARCELEMENT AU TRAVAIL, COMMENT BIEN SE DÉFENDRE	31
LE SECRET PROFESSIONNEL	33



DROIT AU LOGEMENT

LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)	35
LE DROIT AU LOGEMENT : EXPULSIONS LOCATIVES	36



AUTRES DROITS

LE DROIT DU SURENDETTEMENT	38
LE DROIT PÉNITENTIAIRE	39
LES DISCRIMINATIONS	41
ACCOMPAGNER LA DÉMATÉRIALISATION (TECHNIQUE ET JURIDIQUE)	
COMPÉTENCES DE BASE	42
ACCOMPAGNER LA DÉMATÉRIALISATION (TECHNIQUE ET JURIDIQUE)	
APPROFONDISSEMENT	43

DEMANDE DE DEVIS 44

RENSEIGNEMENTS UTILES 46

DROITS D'URGENCE

NOTRE ORGANISATION

DROITS D'URGENCE, C'EST LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION PAR LE DROIT

[Lire le rapport d'activité 2021](#)

NOTRE MISSION

Engager toutes actions en faveur de l'accès aux droits des personnes en situation d'exclusion sociale et de vulnérabilité, ainsi que de leurs proches.

NOTRE ADN

Aller vers les personnes exclues, les accompagner, associer et former les acteurs de terrain.

NOS ACTIONS

- Tenir des permanences juridiques généralistes et gratuites ;
- Gérer des Points d'accès au droit de la Ville de Paris et pénitentiaire ;
- Coordonner des permanences bénévoles (« Barreau de Paris Solidarité », Pro Bono, ...);
- Mettre en place des projets innovants : l'outil numérique DroitsDirects.fr ;
- Faire du plaidoyer sur l'exclusion ;
- Former les acteur.rices de terrain.

NOS MOYENS

Acteur.rices de terrain, nous accueillons et accompagnons gratuitement les personnes vulnérables dans leurs problématiques juridiques et administratives : droits des étrangers, droit au logement, droit de la famille, droit du travail, droit pénal, les violences conjugales, ...

NOS ÉQUIPES

Des professionnel.les du droit salarié.es et bénévoles.

LES LIEUX D'INTERVENTION

Associations humanitaires (Médecins du Monde, Emmaüs, Secours Populaire, Armée du Salut...), institutions, hôpitaux publics et psychiatriques, établissements pénitentiaires, ...

LA FORMATION

Depuis sa création, Droits d'urgence dispense des formations adaptées aux travailleur.euses sociaux, aux professionnel.les du droit (élèves-avocat.es, auditeur.rices de justice et magistrat.es) dans le cadre de la formation continue mais aussi aux bénévoles dans les associations, des secteurs publics et privés.



- Agréé organisme de formation par la DIRECCTE Ile-de-France
- Référencé sur DATADOCK
- Certifié QUALIOPi

NOS CHIFFRES CLÉS



87 291
PERSONNES
AIDÉES



11 541
PERMANENCES



48
SALARIÉ-ES



379
BÉNÉVOLES



34 900
VISITEUR-SES
SUR LE SITE
DROITSDIRECTS.FR



102
LIEUX
D'INTERVENTION



2.5
MILLIONS D'EUROS
DE BUDGET GLOBAL

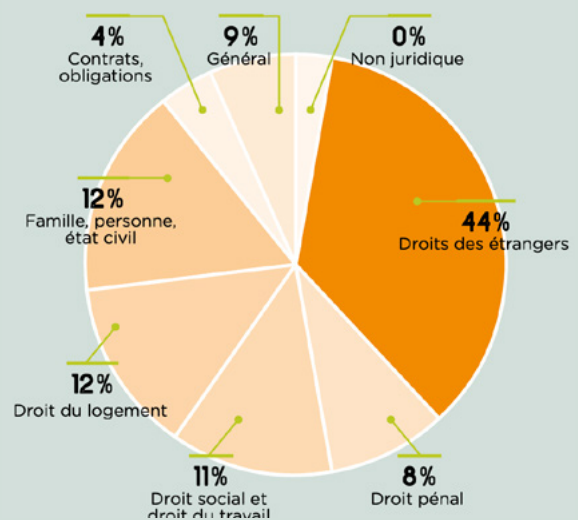
26^E
ANNÉE DE
LUTTE CONTRE
L'EXCLUSION



NOTRE OBJECTIF : FAIRE VALOIR LES DROITS, TOUS LES DROITS

Droits d'urgence agit en lien étroit avec les usager-es et les professionnel·les des structures et établissements partenaires en promouvant une action généraliste. Droit des étrangers, droit de la famille, droit du logement... Toutes ces problématiques juridiques sont un frein et s'imbriquent souvent les unes dans les autres. Pour lutter contre l'exclusion, Droits d'urgence s'engage donc à répondre à toute question juridique en mettant à profit la compétence et la rigueur de juristes et professionnel·les du droit formé·es et engagé·es

ENSEMBLES DE DOMAINES DE DROIT SOLLICITÉS EN 2021

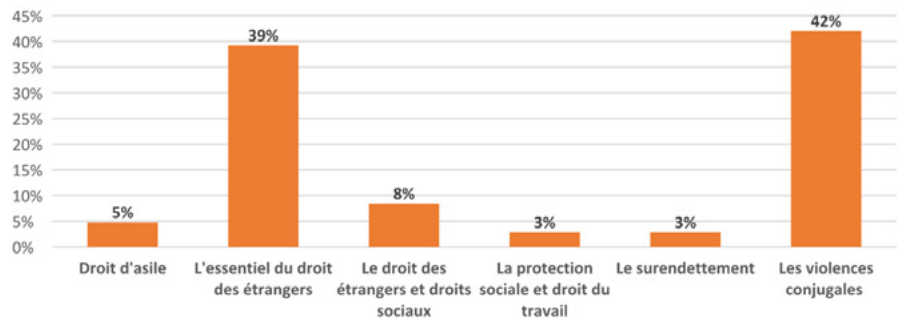


DROITS D'URGENCE

NOS FORMATIONS

93 %
TAUX DE
SATISFACTION
GLOBAL DES
STAGIAIRES
EN 2021

DOMAINES JURIDIQUES DES FORMATIONS DÉLIVRÉES EN 2021



⚠ Nos formations permettent d'outiller les acteurs de terrain, elles ne remplacent pas le travail d'un juriste.

À QUI S'ADRESSENT NOS FORMATIONS ?

Aux professionnel.les, salarié.es et bénévoles (association, cabinet d'avocat, entreprise, hôpital, institution, etc.) en relation directe ou indirecte avec un public en situation d'exclusion ayant des problèmes d'ordre juridique.

NOMBRE DE STAGIAIRES

Un groupe de 15 personnes maximum afin de privilégier l'interactivité.

PRÉREQUIS

Nos formations sont établies sur mesure afin de permettre à chaque personne de les suivre. **Elles ne nécessitent donc pas de prérequis.**

ORGANISATION ET INSCRIPTION

Vous remplissez **un document intitulé « demande de devis et de besoins »** recensant vos attentes, besoins, le niveau des stagiaires, ... et **nous vous établissons un programme, un devis et une convention sur mesure.** Les inscriptions se font en interne au sein de votre structure.

COÛT

Tarif selon devis.

CONTACTEZ-NOUS :

Nos formations sont adaptées à vos besoins et à votre public. Contactez-nous pour nous transmettre vos attentes et nous vous établissons un programme, un devis et une convention sur mesure : mecalmettes@droitsdurgence.org

ACCESSIBILITÉ

Formations accessibles aux personnes en situation de handicap (nous contacter pour voir les mesures de mise en place).

DURÉE

1 jour à 3 jours selon la thématique abordée et les besoins.

LIEUX

En « intra », en **présentiel**, dans vos locaux ou dans un local loué à cet effet ou en **distanciel**, en visio-conférence. **Sur l'ensemble du territoire national !**

DÉROULÉ ET MÉTHODOLOGIE

Une pédagogie mixte : **approche interactive**, en alternant les **apports théoriques et pratiques** avec questionnaires, mises en situation et analyse de cas concrets reposant sur des situations types de travail. Un **support pédagogique** remis à chaque stagiaire.

SUIVI ET EVALUATION

Au début de chaque formation, le stagiaire signe **une feuille d'émargement.**

L'évaluation des connaissances se fait par le biais d'**un test rempli en début et en fin de formation.**

L'évaluation globale de la formation se fait par **une fiche de satisfaction** distribuée à la fin de la formation.

DOCUMENTS DE FIN DE FORMATION

Une attestation de suivi de formation individuelle sera délivrée à chaque stagiaire. Un bilan global sera transmis à la structure bénéficiaire.

DROITS D'URGENCE

NOS FORMATEUR-RICES

Les formations de Droits d'urgence sont dispensées par des professionnel.les du droit (juristes, avocat.es, magistrat.es...) et acteur.rices de terrain disposant d'une expérience en matière d'accompagnement des publics exclus et d'une connaissance des réalités de l'évolution du travail social.



MAÎTRE MOUNA BEN THABET ALIBERT

Avocate depuis 2003 au Barreau de Tunis et depuis 2016 au barreau de Paris. Exerce en tant qu'avocate Associée au sein du Cabinet BAMC Avocats.

Délivre également des formations juridiques à destination des DRH et services RH d'entreprises.

Spécialisation : L'essentiel du droit des étrangers ; Le droit des étrangers et droits sociaux ; Le droit au séjour des ressortissants communautaires ; L'essentiel en droit du travail ; Le droit de la protection sociale et victime de Harcèlement au travail, comment bien se défendre.



MAÎTRE EMILIE BONVARLET

Avocate depuis 2009. Exerce en tant qu'avocate Collaboratrice au sein du Cabinet de Maître Irène TERREL.

Spécialisation : L'essentiel du droit des étrangers ; Le droit des étrangers et droits sociaux ; Le droit au séjour des ressortissants communautaires ; le droit pénal et les expulsions locatives.



MAÎTRE OLIVIER BRISSON

Avocat depuis 2007. Avocat honoraire depuis 2021.

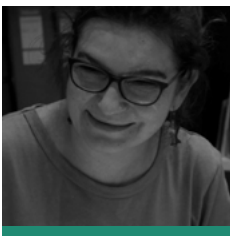
Spécialisation : Le droit d'asile.



MAÎTRE SOLAL CLORIS

Avocat depuis 2012 – magistère Droit des Activités Economiques (Paris 1) – LLM (Hamburg Universität). Exerce à titre individuel. Enseigne le droit à l'Ecole de Formation du Barreau et à l'Institut d'Etudes Judiciaires de Paris 1.

Spécialisation : L'essentiel du droit des étrangers ; Le droit au séjour des ressortissants communautaires.



ANNE-THALIA CRESPO-SUAREZ

Coordinatrice « violences conjugales » de Droits d'urgence ; référente violences conjugales depuis 16 ans. Accueille, oriente et accompagne les victimes, délivre des formations auprès de professionnels en contact avec des victimes : travailleurs sociaux, policiers, avocats.

Spécialisation : les violences conjugales : accompagnement pluridisciplinaire des victimes.



MAUD MIALLON

Avocate au Barreau de Paris depuis 2006. Exerce en tant qu'Avocate associée au sein du Cabinet KRAMER - MIALLON - QUIEVY. Dispense des formations juridiques à destination de juristes, DRH, services RH et paye des entreprises ainsi qu'au sein de Grandes écoles.

Spécialisation : droit du travail, droit de la protection sociale

DROITS D'URGENCE

NOS FORMATEUR-RICES



MAÎTRE BENOÎT DAVID

Avocat depuis 2005. Certificat de sciences criminologiques à l'Université Paris II, Assas en 2006. Exerce à titre individuel. Enseigne le droit au sein de l'IRTS ; à l'Université Paris XIII-Villetaneuse ; à l'Université de Reims. Délivre également des formations juridiques au Barreau de Paris.

Spécialisation : Le droit d'asile et le droit pénitentiaire.



ANAÏS EUVERTE

Juriste depuis 2003, psychopraticienne et formatrice depuis 2011.

Spécialisation : L'essentiel du droit de la famille ; La protection de l'enfance en danger ; Les violences conjugales : repérer et aider les victimes et le secret professionnel.



JULIEN FISCHMEISTER

Juriste depuis 2015. Doctorant en droit à l'Université de Grenoble et l'Université libre de Bruxelles depuis 2020. Formateur juridique depuis 2018. Administrateur de la section française de l'Observatoire International des Prisons et membre du GISTI.

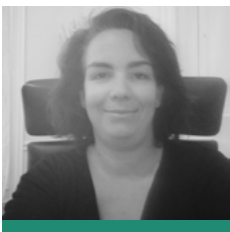
Spécialisation : L'essentiel du droit des étrangers ; Le droit au séjour des ressortissants communautaires ; Le droit d'asile et le droit pénitentiaire.



MAÎTRE CAMILLE GENIAUT-MARAVAL

Avocate depuis 2010 ; Diplôme universitaire de formation des médiateurs – IFOMENE Paris. Exerce au sein du Cabinet ELAGE – Conseil, formation et médiation. Délivre également des formations juridiques au CIDFF de Paris (10ème) ; au CEGOS à destination de professionnels dans le cadre du réseau Discrim'Action à Aubervilliers ; au CNFPT- Cellules d'écoute et de traitement des alertes VSST, harcèlement et discrimination (CD 93 et CNFPT) et effectue des enquêtes internes externalisées.

Spécialisation : Le droit du travail : égalité de traitement et prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes.



MAÎTRE FABIENNE GRIOLET

Avocate depuis 2004. Exerce à titre individuel.

Spécialisation : L'essentiel du droit des étrangers ; Le droit au séjour des ressortissants communautaires et le droit d'asile.



MAÎTRE MARION HAVARD

Avocate depuis 2011. Exerce à titre individuel. Enseigne le droit à l'Université UPEC PARIS XII ; a animé une formation « les Incontournables » Dalloz, « Droit de la famille : aspects extrapatrimoniaux », à la Rochelle.

Spécialisation : L'essentiel du droit de la famille et le droit international privé de la famille.

DROITS D'URGENCE

NOS FORMATEUR-RICES



MAÎTRE CAROLE HELMER

Docteur en droit. Avocate depuis 2002. Exerce au Cabinet AARPI Achache Valluet Arilla & Associés. Délivre également des formations juridiques à la LS LEAD (Life Science Leadership School) et à la Délégation des Barreaux de France (DBF).

Spécialisation : L'essentiel en droit du travail



MAÎTRE JULIEN KAHN

Avocat depuis 2011. Exerce à titre individuel.

Spécialisation : Accompagner la dématérialisation (technique et juridique).



MAÎTRE MARIE-AGNÈS LAURENT

Avocate depuis 1987. Exerce à titre individuel.

Enseigne le droit à l'Université de PANTHEON-ASSAS ; Participe aux sensibilisations en collèges et lycées avec INITIADROIT.

Spécialisation : Droit au logement (expulsions locatives) et droit du surendettement.



MAÎTRE DELPHINE LASSALLY

Avocate depuis 2001. Exerce en tant qu'avocate à la Cour d'Appel de Paris, Collaboratrice chez Maître Didier Le Prado, et Maître Isabelle Zribi, Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation. Membre de l'Antenne des mineurs du Barreau de PARIS. Membre du jury pour les examens du CRFPA auprès de l'Université Paris II Panthéon-Assas.

Spécialisation : Le droit des mineurs non accompagnés (anciennement mineurs isolés étrangers) et la protection de l'enfance en danger.



MAÎTRE CAROLE SULLI

Avocate depuis 1995. Exerce à titre individuel. Membre de l'Antenne des mineurs du Barreau de Paris. Délivre également des formations juridiques en droit des mineurs et droit des étrangers auprès de diverses structures..

Spécialisation : L'essentiel du droit des étrangers ; Le droit des mineurs non accompagnés ; La protection de l'enfance en danger.



FABIENNE THIRY

Juriste depuis 2014. Formatrice juridique depuis 2019. Délivre des formations juridiques aux professionnels du social et du droit, de la Fédération des acteurs de solidarité (FAS) Pays de la Loire, auprès des agents de la fonction publique pour l'ADEM, et de manière indépendante pour les salariés de structures d'interprétariat (AFTCOM) et d'associations (Equalis, Communauté jeunesse, ...) ».

Spécialisation : L'essentiel du droit des étrangers ; le droit des étrangers et droits sociaux ; Le droit au séjour des ressortissants communautaires ; le droit d'asile et le droit au logement opposable (DALO).

DROITS D'URGENCE

NOS FORMATIONS JURIDIQUES



OBJECTIFS

- Appréhender le droit de manière accessible et pratique,
- Faire que le droit soit un outil de travail pour l'insertion des publics fragiles.

Nos chiffres en 2021 :



606

Personnes formées :
travailleur.euses médico-
sociaux, bénévoles et juristes



40

Sessions de formations
dispensées



53

Journées de formations
dispensées



**Anaïs Euverte, juriste-formatrice
de Droits d'urgence**

« J'apprécie d'animer des formations avec Droits d'urgence, c'est toujours un plaisir de transmettre des notions juridiques aux professionnels. Droits d'urgence est un organisme sérieux, compétent et exigeant quant au contenu des formations réalisées. »

**Alexis Leurreille, responsable de la Coordination
de l'action sociale du groupe Hospitalier Universi-
taire Paris Psychiatrie et neurosciences :**

« Nous travaillons depuis plusieurs années avec l'association Droits d'urgence et sommes entièrement satisfaits de la qualité du contenu pédagogique des formations proposées. »

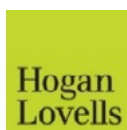
DROITS D'URGENCE

ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE



BREDIN PRAT

LATHAM & WATKINS LLP



EN PARTENARIAT AVEC :



LA RECONNAISSANCE DE NOS FORMATIONS



L'organisme de formation de l'association Droits d'urgence est référencé sur DATADOCK, depuis le 1er juillet 2017, afin que les formations soient reconnues et prise en charge financièrement par les OPCO.



Le 21 juillet 2021 l'organisme de formation a obtenu la certification QUALIOPi. Depuis le 1er janvier 2022 nos formations continuent à être éligibles à la prise en charge financière auprès des OPCO au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation.



LES FORMATIONS DROIT DES ÉTRANGER.ES

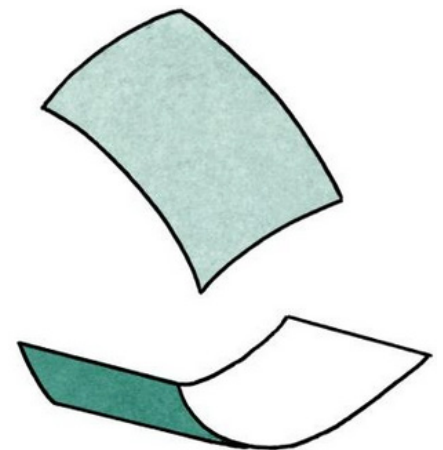
L'ESSENTIEL DU DROIT
DES ÉTRANGER.ES

LE DROIT DES ÉTRANGER.ES
ET LES DROITS SOCIAUX

LE DROIT AU SÉJOUR
DES RESSORTISSANT.ES
COMMUNAUTAIRES

LE DROIT D'ASILE

LE DROIT DES MINEUR.ES
NON ACCOMPAGNÉ.ES



L'ESSENTIEL DU DROIT DES ÉTRANGER.ES

OBJECTIFS :

- Acquérir les bases théoriques et pratiques régissant le thème du droit des étrangers en France.
- Connaître les différentes catégories de titres de séjour.
- Savoir agir face à une mesure d'éloignement.
- Identifier les besoins individuels notamment face à des situations d'urgence et permettre l'orientation vers le dispositif adéquat.



Durée de la formation : 1 à 3 jours (2 parties).

Public : tout professionnel en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés au droit des étrangers. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME :

PARTIE 1: ENTREE ET SEJOUR (1ER JOUR)

INTRODUCTION ET BIBLIOGRAPHIE

L'ENTRÉE EN FRANCE

- A. Les visas long séjour
- B. Les visas court séjour
- C. Le refus de visa
- D. Le contentieux du refus de visa

LA DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR EN FRANCE

- A. Le droit à un examen de situation
- B. La constitution et le dépôt du dossier
- C. Les services préfectoraux compétents

LE SÉJOUR EN FRANCE

- A. Les différents titres de séjour
 1. L'autorisation provisoire de séjour (APS)
 - APS pour parent d'enfant malade
 - APS pour mission de volontariat en France
 2. Les cartes de séjour temporaire
 - Carte de séjour mention « visiteur »
 - Carte de séjour mention « étudiant »
 - Carte de séjour mention « stagiaire »
 - Carte de séjour mention « salarié » ou « travailleur temporaire »
 - Carte de séjour « passeport talent »



DROIT DES ÉTRANGERS

L'ESSENTIEL DU DROIT DES ÉTRANGERS

- Cartes de séjour mention « vie privée et familiale »
- Carte de séjour pour motif exceptionnel ou une considération humanitaire
- 3. Les cartes de séjour pluriannuelles
- 4. Les ressortissants de pays ayant signé des accords avec la France
- 5. Les cartes de résident
 - La carte de résident
 - La carte de résident longue durée-Communauté Européenne
 - La carte de résident permanent
- B. Le regroupement familial
- C. Les ressortissants européens et les membres de leur famille
- D. Après obtention du titre : quelles obligations ?
- E. Rappel des droits des étrangers en situation irrégulière

PARTIE 2 : MESURES D'ÉLOIGNEMENT ET RECOURS (2ÈME JOUR)

IDENTIFIER ET COMPRENDRE LES DÉCISIONS DE REFUS DE TITRE DE SEJOUR AINSI QUE LES MESURES D'ÉLOIGNEMENT

LE REFUS FAISANT SUITE À UNE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR EN PRÉFECTURE

- A. Le silence de l'administration pendant 4 mois après le dépôt de la demande
- B. Le refus de séjour simple
- C. Le refus de séjour assorti d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF)

LE REFUS FAISANT SUITE À UNE INTERPELLATION

LES RETRAITS DE TITRES DE SÉJOURS

L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL OU PRÉFECTORAL D'EXPULSION

- A. Dans quels cas
- B. La procédure
- C. L'assignation à résidence
- D. La demande d'abrogation

L'INTERDICTION JUDICIAIRE DU TERRITOIRE FRANÇAIS

- A. Principe et catégories
- B. La procédure de relèvement

LES PERSONNES PROTÉGÉES

- A. Les Citoyens de l'Union Européenne
- B. Contre une Obligation de quitter le territoire français (OQTF)
- C. Contre une expulsion
- D. Dans tous les cas

EXAMEN PRATIQUE EN VUE D'AGIR CONTRE UNE MESURE D'ÉLOIGNEMENT

LA NOTIFICATION DES DÉCISIONS (DÉLAIS DE RECOURS)

LES MENTIONS OBLIGATOIRES

LES RECOURS NON CONTENTIEUX : ADMINISTRATIF

LES RECOURS CONTENTIEUX

- A. Le recours en excès de pouvoir
- B. Les référés : procédures d'urgence
- C. Les autres recours
- D. Les pouvoirs du juge

LE DROIT DES ÉTRANGERS ET LES DROITS SOCIAUX

OBJECTIFS :

- Acquérir les bases théoriques et pratiques régissant le thème du droit des étrangers en France.
- Connaître les différentes catégories de titres de séjour.
- Savoir agir face à une mesure d'éloignement.
- Identifier les besoins individuels notamment face à des situations d'urgence et permettre l'orientation vers le dispositif adéquat.
- Connaître les droits sociaux des personnes en situation irrégulière et régulière.



Durée de la formation : 1 à 2 jours (3 parties).

Public : tout professionnel en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés au droit des étrangers. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME :

PARTIE 1 : LE SÉJOUR

INTRODUCTION : CHIFFRES ET BIBLIOGRAPHIE

LA DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR EN FRANCE

- A. Le droit à un examen de la demande
- B. La constitution et le dépôt du dossier
- C. Les services préfectoraux compétents

LE SÉJOUR EN FRANCE

- A. Les cartes de séjour temporaires et pluriannuelles
 1. Carte de séjour mention « étudiant »
 2. Cartes de séjour mention « salarié » ou « travailleur temporaire »

3. Cartes de séjour mention « vie privée et familiale »
4. Carte de séjour pour motif exceptionnel ou pour considération humanitaire
5. Les ressortissants de pays ayant signé des accords avec la France
- B. Les cartes de résident
 1. La carte de résident
 2. La carte de résident longue durée-Communauté Européenne
 3. La carte de résident permanent



DROIT DES ÉTRANGERS

LE DROIT DES ÉTRANGERS ET LES DROITS SOCIAUX

- C. Le regroupement familial
- D. Les ressortissants de l'union européenne et les membres de leur famille
- E. Après obtention du titre : quelles obligations ?

PARTIE 2 : LES MESURES D'ÉLOIGNEMENT

LE REFUS FAISANT SUITE À UNE DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR EN PRÉFECTURE

- A. Le silence de l'administration pendant 4 mois après le dépôt de la demande
- B. Le refus de séjour simple
- C. Les refus de séjour assorti d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF)

LE REFUS FAISANT SUITE À UNE INTERPELLATION

LE RETRAIT DE TITRES DE SÉJOURS

LES PERSONNES PROTÉGÉES

- A. Les citoyens de l'Union Européenne
- B. Contre une Obligation de quitter le territoire français (OQTF)
- C. Contre une expulsion
- D. Dans tous les cas

PARTIE 3 : LES DROITS SOCIAUX DES ÉTRANGERS

LE DROIT À LA PROTECTION FAMILIALE

- A. Les allocations familiales
- B. Le Revenu de solidarité active (RSA...)

LE DROIT À LA PROTECTION MALADIE

- A. La sécurité sociale
- B. La Protection universelle maladie (PUMA)
- C. La Couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) ou l'Aide au paiement d'un complémentaire santé (ACS)
- D. L' Aide médicale d'état (AME)
- E. La pension d'invalidité
- F. L' Allocation aux adultes handicapés (AAH)

LE DROIT AU LOGEMENT

- A. Le logement social
- B. L' Aide personnalisée au logement (APL)

L'ACCÈS AUX DROITS LIÉS AU TRAVAIL

- A. Le chômage
- B. L'assurance accidents du travail et maladies professionnelles
- C. La prime d'activité
- D. La maternité
- E. Le décès
- F. La vieillesse

L'ACCÈS À LA RETRAITE ET LES AIDES AFFÉRENTES

- A. L' Allocation solidarité aux personnes âgées (ASPA)
- B. L' Aide à la vie familiale et sociale (AVFS)
- C. L' Allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- D. L' Aide supplémentaire d'invalidité (ASI)
- F. L' Aide sociale à l'hébergement et l'aide-ménagère

LE DROIT À UNE PROTECTION JURIDIQUE ET ADMINISTRATIVE (Aide Juridictionnelle)

LA TRANSCRIPTION DES DOCUMENTS ÉTRANGERS

LES PERMIS DE CONDUIRE

L'ACCÈS À LA NATIONALITÉ : EMPLOYEURS, COMMENT APPUYER VOS SALARIÉS DANS LA DÉMARCHE

- A. L' acquisition de la nationalité à la naissance
- B. L' acquisition de la nationalité par déclaration
- C. L' acquisition de la nationalité par naturalisation ou réintégration

RAPPEL DES DROITS DES ÉTRANGERS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE

LE DROIT AU SÉJOUR DES RESSORTISSANT.ES COMMUNAUTAIRES

OBJECTIFS :

- Acquérir les bases théoriques et pratiques régissant le thème au droit de séjour des ressortissants communautaires en France.
- Être en capacité d'informer et accompagner les ressortissants communautaires souhaitant s'installer en France.
- Savoir agir face à une mesure d'éloignement.
- Identifier les besoins individuels notamment face à des situations d'urgence et permettre l'orientation vers le dispositif adéquat.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout professionnel en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés au droit des étrangers. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME :

L'ESSENTIEL DU DROIT AU SÉJOUR DES CITOYENS DE L'UNION EUROPÉENNE

A. Le principe de la libre circulation pour des séjours inférieurs à trois mois

1. Les sources juridique et historique
2. Les bénéficiaires de la libre circulation
3. Les modalités d'entrée sur le territoire national

B. Les catégories de ressortissants européens ayant droit au séjour

1. Les personnes exerçant une activité professionnelle
2. Les personnes assimilées à des actifs
3. Les travailleurs détachés
4. Les inactifs ayant des ressources suffisantes et une assurance maladie
5. Les inactifs en situation d'« accident de vie »
6. Les étudiants
7. Les membres de famille
8. Le droit au séjour permanent
9. Les parents irréguliers d'enfants scolarisés



DROIT DES ÉTRANGERS

LE DROIT AU SÉJOUR DES RESSORTISSANTS COMMUNAUTAIRES

C. La reconnaissance du droit au séjour des ressortissants communautaires

1. L'exemption de l'obligation de détenir un titre de séjour : principe et exceptions
2. La demande de titre de séjour en préfecture

LES DROITS SOCIAUX DES CITOYENS DE L'UNION EUROPÉENNE

A. Le principe de l'égalité de traitement

B. Les restrictions

1. La condition de résidence régulière : le transfert du contrôle du droit au séjour aux organismes de protection sociale
2. La condition de résidence stable de plus de trois mois : principe et exceptions
3. Les droits sociaux des ressortissants européens en situation irrégulière

C. Accès aux soins et coordination des régimes de sécurité sociale au niveau européen

LES MESURES D'ÉLOIGNEMENT DES CITOYENS DE L'UNION EUROPÉENNE

A. Les mesures d'éloignement visant les ressortissants communautaires

1. Motifs liés à la perte du droit au séjour
2. Motifs liés à l'ordre public
3. Motifs liés à l'équilibre des finances publiques en matière de sécurité sociale

4. Les personnes protégées contre l'éloignement

B. Procédures applicables aux ressortissants communautaires

C. Les garanties et recours contre les mesures d'éloignement

LE DROIT D'ASILE

OBJECTIFS :

- Acquérir les bases théoriques et pratiques régissant le thème du droit d'asile en France.
- Être en capacité d'informer et d'accompagner un demandeur d'asile dans ses démarches.
- Identifier les besoins individuels notamment face à des situations d'urgence et permettre l'orientation vers le dispositif adéquat.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout professionnel en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés au droit des étrangers. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Evaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME :

INTRODUCTION

- A. L'asile en chiffres
- B. Les acteurs de l'asile
- C. Les textes

LES DIFFÉRENTES FORMES DE PROTECTION

- A. Le statut de réfugié
- B. La protection subsidiaire
- C. L'apatridie

LE PARCOURS DU DEMANDEUR D'ASILE

- A. L'asile sur le territoire français
 1. L'association de pré-accueil
 2. L'enregistrement au guichet unique
 3. La décision de la préfecture (Placement en procédure accélérée et placement en procédure normale)
 4. L'instruction de la demande d'asile (La constitution du dossier (récit de vie, ...) et l'entretien instruction à l'OFPPA)
 5. La décision de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPPA)

6. Le recours de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)
7. L'Obligation de quitter le territoire français (OQTF)
 8. Demande de réexamen
- B. La procédure Dublin
 1. Placement en procédure "Dublin"
 2. Déroulement
 3. Recours
 4. La cessation ou le transfert de la responsabilité

L'INTÉGRATION : DROITS DES RÉFUGIÉS

- A. Le droit des réfugiés pendant la procédure de régularisation
- B. Le droit des réfugiés après la procédure de régularisation

LA FIN DE LA PROCÉDURE

- A. La fin volontaire de la protection
- B. La fin involontaire de la protection

LE DROIT DES MINEUR.ES NON ACCOMPAGNÉ.ES

ANCIENNEMENT MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

OBJECTIFS :

- Acquérir les bases théoriques et pratiques régissant le thème du droit des mineurs.
- Connaître les différents droits des mineurs étrangers isolés.
- Identifier les besoins individuels notamment face à des situations d'urgence et permettre l'orientation vers le dispositif adéquat.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout professionnel en relation directe avec un public de mineurs en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordres juridiques liés aux mineurs non accompagnés. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Evaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis

PROGRAMME :

LES ÉTAPES DU JEUNE MINEUR ISOLÉ QUI ARRIVE EN FRANCE

A. L'entretien au DEMIE : Dispositif d'évaluation mineur étranger isolé

1. Qu'est-ce que le Dispositif de mise à l'abri de cinq jours ?
2. Par qui ?
3. Sur quels éléments le DEMIE se fonde-t-il pour évaluer la minorité ?
4. Que faire en cas d'absence de documents d'identité ?

B. Décision de la DASES : accord ou refus de prise en charge ASE

C. Saisine possible du juge des enfants par le mineur lui-même en cas de refus de prise en charge

D. Les outils dont dispose le juge des enfants pour établir la minorité.

E. Le recours contre la décision du juge des enfants

LA PRISE EN CHARGE DU MINEUR PAR L'ASE

A. Droit à la scolarité

B. Droits sociaux : droit à la santé, droit au logement, etc.

LE DROIT AU SÉJOUR D'UN MINEUR

A. Dès lors que la minorité est établie

1. Un mineur est en principe protégé sur le sol français.
2. Possibilité de demander l'asile dès la minorité

B. Penser à la majorité

1. Les différents titres de séjour
2. La nationalité française



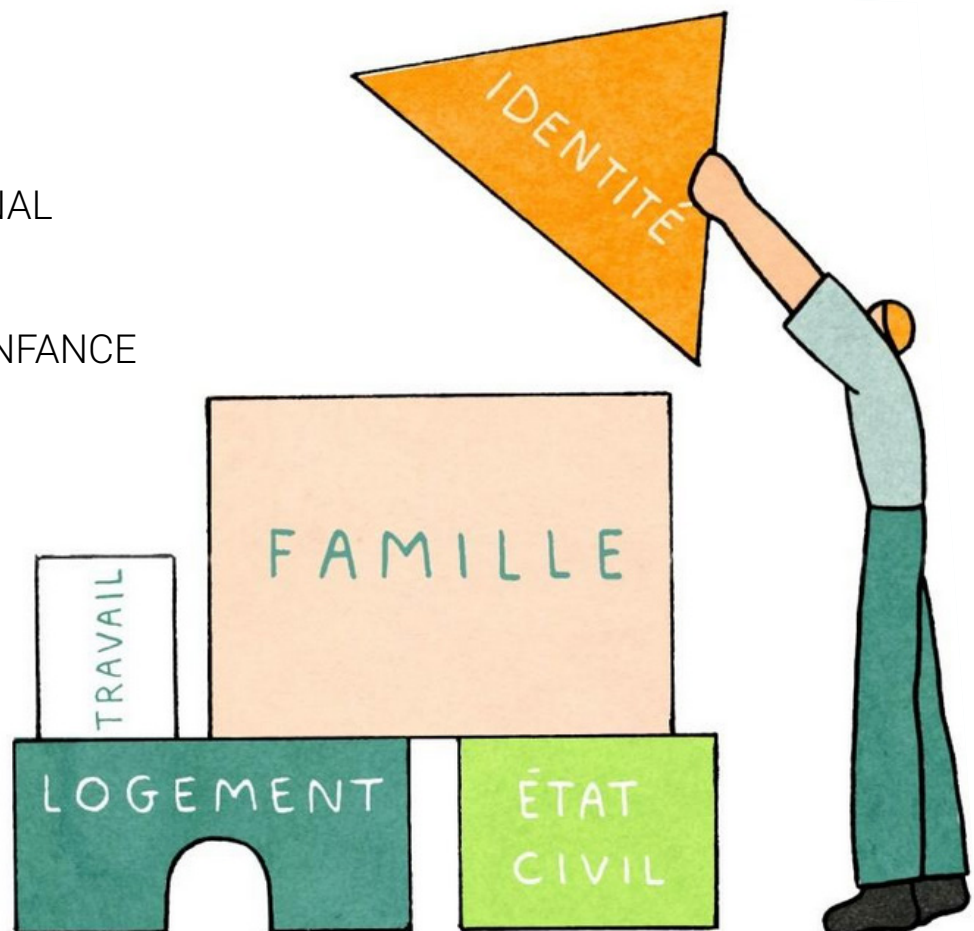
LES FORMATIONS

DROIT DE LA FAMILLE

L'ESSENTIEL DU DROIT
DE LA FAMILLE

LE DROIT INTERNATIONAL
PRIVÉ DE LA FAMILLE

LA PROTECTION DE L'ENFANCE
EN DANGER



L'ESSENTIEL DU DROIT DE LA FAMILLE

OBJECTIFS :

- Appréhender le cadre légal régissant le droit de la famille.
- Connaître les différentes procédures qui encadrent le droit de la famille.
- Connaître les différents droits et devoirs au sein de la famille.
- Permettre un accompagnement ciblé ou l'orientation vers le dispositif adéquat.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout professionnel en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés à la famille. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis.

PROGRAMME :

L'UNION : CONDITIONS ET EFFETS

- A. Le mariage
- B. Le Pacte civil de solidarité (PACS)
- C. Le concubinage

LA FILIATION

- A. La filiation biologique
- B. La Procréation médicalement assistée (PMA)/ Gestation pour autrui (GPA)
- C. La filiation adoptive
- D. Droits et obligations de l'enfant à l'égard de sa parenté

LA SÉPARATION

- A. Le divorce
- B. La rupture du pacte civil de solidarité (PACS)
- C. La fin du concubinage

CONSÉQUENCES DE LA SÉPARATION POUR LES ENFANTS

- A. L'autorité parentale
- B. L'exercice du droit de visite et d'hébergement
- C. L'obligation alimentaire
- D. Liens des enfants avec les ascendants
- E. Le juge aux affaires familiales

LE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ DE LA FAMILLE

OBJECTIFS :

- Appréhender le cadre légal régissant le droit international de la famille.
- Savoir réagir en cas d'un déplacement illicite d'un enfant.
- Permettre un accompagnement ciblé ou l'orientation vers le dispositif adéquat.

Durée de la formation : 1 jour

Public : tout professionnel en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés au droit international privé de la famille. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.



Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Coût : selon devis.

PROGRAMME :

PRINCIPES GÉNÉRAUX DU DROIT INTERNATIONAL

MARIAGE EN DROIT INTERNATIONAL

- A. Compétence
- B. Loi applicable
 1. Conditions de fond
 2. Conditions de forme
 3. Effets du mariage
 4. Nullité et effets de la nullité
- C. Exécution

DIVORCE EN DROIT INTERNATIONAL

- A. Compétence et litispendance
- B. Loi applicable
- C. Exécution des jugements

AUTORITÉ PARENTALE EN DROIT INTERNATIONAL

- A. Compétence
- B. Loi applicable
- C. Reconnaissance et exécution des jugements étrangers en France

OBLIGATIONS ALIMENTAIRES EN DROIT INTERNATIONAL

- A. Compétence
- B. Loi applicable
- C. Reconnaissance et exécution des jugements étrangers en France

FILIATION EN DROIT INTERNATIONAL

- A. Compétence
- B. Loi applicable
 1. Etablissement de la filiation
 2. Adoption
 3. Transmission du nom
- C. Reconnaissance et exécution des jugements étrangers en France

CONTENTIEUX DU DÉPLACEMENT ILLICITE D'ENFANTS

- A. Prévention
- B. Répression
- C. Demande de retour
- D. Exécution du jugement

LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN DANGER

OBJECTIFS :

- Acquérir une vision d'ensemble de la protection de l'enfance.
- Connaître les différentes procédures de protection.
- Pouvoir agir efficacement face aux situations rencontrées.



Durée de la formation : 1 à 2 jours

Public : tout professionnel en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés à la famille. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Evaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis.

PROGRAMME

L'AUTORITÉ PARENTALE

- A. Attribution et exercice de l'autorité parentale
- B. Délégation et retrait
- C. Assistance éducative

LE CHAMP DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

- A. Historique des politiques publiques, sources internationales et nationales
- B. De l'enfant maltraité à l'enfant en danger
- C. Articulation entre procédure judiciaire et administrative et rôle des Conseils généraux
 1. Information préoccupante
 2. Signalements
- D. Règles relatives au partage de l'information et au secret professionnel

UNE PLURALITÉ DE MODES D'INTERVENTION

- A. Prévention et accompagnement des parents
- B. Repérage de l'enfant en danger et évaluation des situations
- C. Modalités d'accueil et de prise en charge des enfants
- D. Prise en charge des mineurs isolés



LES FORMATIONS VIOLENCES CONJUGALES

VIOLENCES CONJUGALES : REPÉRER ET AIDER LES VICTIMES

LES VIOLENCES CONJUGALES : ACCOMPAGNEMENT
PLURIDISCIPLINAIRE DES VICTIMES

Depuis 16 ans Droits d'urgence dispose d'un accueil renforcé pour les victimes de violences conjugales au Point d'accès au droit du 20ème arrondissement de Paris.

De notre expérience est né l'outil numérique droitsdirects.fr



VIOLENCES CONJUGALES

VIOLENCES CONJUGALES : REPÉRER ET AIDER LES VICTIMES

OBJECTIFS :

- Savoir repérer les victimes de violences conjugales.
- Savoir les écouter et leur apporter du soutien en comprenant le processus de ce type de violence.
- Savoir les informer sur leurs droits et les orienter dans leurs démarches.
- Connaître les implications des nouvelles lois en matière de violences conjugales afin de prévenir les situations de violence.
- Ajuster son positionnement professionnel.



Durée de la formation : 1 à 2 jours

Public : tout professionnel en relation directe avec des victimes de violences conjugales. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Evaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis.

PROGRAMME :

ACCUEILLIR UNE VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES (1ER JOUR)

A. Comprendre le phénomène de la violence conjugale

1. Données chiffrées
2. Définition et processus de la violence conjugale
3. Les conséquences sur les victimes et sur les enfants

B. Apprendre à repérer et à écouter une victime de violences conjugales

1. Les besoins des victimes
2. L'écoute et le questionnement
3. Les principaux freins à l'écoute (notamment le retentissement psychologique) : les connaître et les dépasser

LES DROITS DES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES (2ÈME JOUR)

A. Informer les victimes sur leurs droits

1. La procédure pénale : main courante et plainte jusqu'au procès
2. La procédure civile : l'ordonnance de protection (apprendre à constituer un dossier)
3. Les changements issus de la loi du 4 août 2014

B. Ajuster son positionnement professionnel

1. Les obligations des professionnels : le secret professionnel et ses limites
2. Repérer les différents professionnels vers qui orienter les victimes
3. Apprendre à constituer son propre réseau
4. Faire face aux situations difficiles

VIOLENCES CONJUGALES

LES VIOLENCES CONJUGALES : ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE DES VICTIMES

OBJECTIFS :

- Savoir repérer les victimes de violences conjugales et reconnaître les mécanismes.
- Savoir les écouter et leur apporter du soutien en comprenant le processus de la violence conjugale.
- Savoir les informer sur leurs droits et les orienter vers le professionnel adéquat.
- Connaître les dispositifs pouvant les aider.



Durée de la formation : 1 à 2 jours

Public : tout professionnel en relation directe avec des victimes de violences conjugales. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis.

PROGRAMME :

LES VIOLENCES CONJUGALES : NOTIONS ESSENTIELLES

- A. Les différentes formes de violences
- B. La différence entre conflit et violence
- C. Le cycle de la violence et la place de la victime, de l'auteur et du professionnel dans chaque phase du cycle
- D. Les conséquences physiques et psychiques des violences
- E. La stratégie de l'agresseur
- F. La notion d'emprise

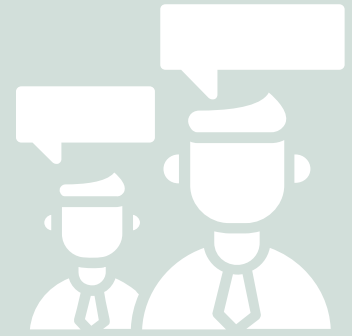
LE TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE (SOCIAL, MÉDICAL ET JURIDIQUE)

- A. Le déroulé d'un premier entretien (l'importance du questionnement systématique et le parcours de la victime)
- B. Mise en place du réseau (juriste, psychologue, médecin, travailleur social, commissaire ou gendarme, ...)
- C. Le suivi des victimes (comment accueillir la parole d'une victime, aide Juridictionnelle, ...)

- D. L'accès au titre de séjour
- E. Que faire en cas de danger

LES DISPOSITIFS DE MISE A L'ABRI

- A. L'ordonnance de protection
Définition, conditions d'attribution, procédure, durée et hypothèse du non-respect de l'OP ?
- B. Logement d'urgence
- C. Le Téléphone grave danger (TGD)
Conditions d'attribution, fonctionnement, saisine ?
- D. Le Bracelet anti-rapprochement (BAR)
Qui, quoi, où et comment ?
- E. La Mesure d'accompagnement protégé (MAP)
Quelles conditions, quels objectifs ?



LES FORMATIONS DROIT DU TRAVAIL

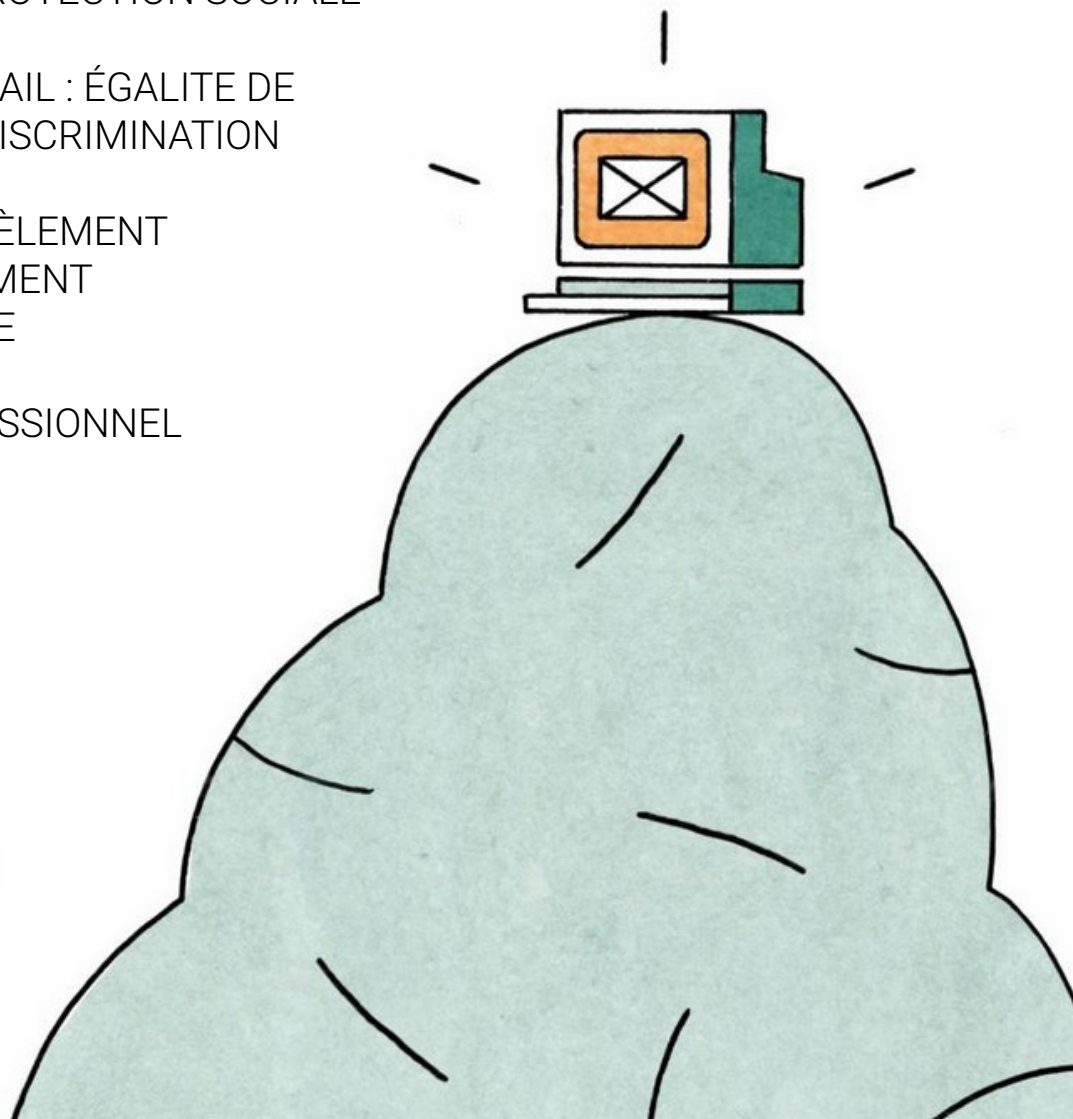
L'ESSENTIEL EN DROIT DU TRAVAIL

LE DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE

LE DROIT DU TRAVAIL : ÉGALITE DE
TRAITEMENT ET DISCRIMINATION

VICTIME DE HARCÈLEMENT
AU TRAVAIL, COMMENT
BIEN SE DÉFENDRE

LE SECRET PROFESSIONNEL



L'ESSENTIEL EN DROIT DU TRAVAIL

OBJECTIFS :

- Acquérir une vision d'ensemble de la réforme en droit du travail.
- Savoir guider et orienter les personnes dans leurs démarches.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout professionnel en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés au travail. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis.

PROGRAMME :

INTRODUCTION : RAPPELS MÉTHODOLOGIQUES

LA RÉGLEMENATATION

- A. Affichage
- B. Règlement intérieur
 1. Champ d'application
 2. Contenu
 3. Adjonction
 4. Principe de neutralité

LES CONTRATS DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE (CDD) ET INDETERMINÉE (CDI)

- A. Contrat de travail à durée déterminée (CDD)
 1. Motifs de recours
 2. Rupture
 3. Période d'essai
 4. Indemnité de fin de contrat
- B. Contrat de travail à durée indéterminée (CDI)
 1. Clauses du contrat de travail
 2. Clause de non-concurrence
 3. Modification du contrat de travail
 4. Respect de la vie privée et prérogatives de l'employeur

EXÉCUTION DU CONTRAT DE TRAVAIL

- A. Rémunération
 1. SMIC et sanctions
 2. Égalité de traitement
 3. Avance/acomptes/prêts
 4. Suppression d'une prime
- B. Maladie – Accidents – Maternité
 1. Visite médicale
 2. Inaptitude
 3. Reclassement
 4. Maintien de salaire
 5. Accident du travail / accident de trajet
 6. Congé de maternité
- C. Temps de travail
 1. Durée du travail
 2. Heures supplémentaires
- D. Congés
 1. Droit à congés payés / périodes de travail effectif
 2. Congé parental d'éducation

RUPTURE DU CONTRAT DE TRAVAIL : RAPPELS ET MISES À JOUR

- A. Démission
- B. Licenciement
 1. Motifs de licenciement (personnel / économique)
 2. Procédure
- C. Rupture conventionnelle : procédure

LE DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE

OBJECTIFS :

- Acquérir une vision d'ensemble du système de la protection sociale.
- Savoir guider et orienter les personnes dans leurs démarches avec la Sécurité sociale.
- Connaître les recours possibles en cas de litige.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout professionnel en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés au travail. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis.

PROGRAMME :

LE RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE

- A. Le régime général de sécurité sociale
- B. Les autres régimes

LES ORGANISMES COMPÉTENTS

- A. La branche maladie
 1. La Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM)
 2. La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
 3. La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT)
- B. La branche vieillesse : la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV)
- C. La branche famille
 1. La Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF)
 2. La Caisse d'allocations familiales (CAF)

LES GARANTIES

- A. La maladie
- B. L'accident du travail
- C. La Maladie professionnelle
- D. L'invalidité
- E. Le décès
- F. La retraite

LA PROCÉDURE CONTENTIEUSE

- A. Le contentieux général
- B. Le contentieux de l'incapacité et de l'invalidité
- C. Le contentieux de la tarification des (accidents du travail / maladies professionnelles)
- D. L'expertise médicale

LE DROIT DU TRAVAIL : ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ET DISCRIMINATION

OBJECTIFS :

- Connaître le cadre légal des discriminations.
- Connaître le cadre légal de l'égalité de traitement.
- Savoir distinguer les différents concepts.
- Pouvoir identifier les recours possibles.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout professionnel en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés au travail. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis.

PROGRAMME :

INTRODUCTION : CLARIFICATION DES CONCEPTS D'ÉGALITÉ ET DE NON-DISCRIMINATION

A. Les sources du principe d'égalité :

1. Constitution art. 1 (1946)
2. Interprétation jurisprudentielle de l'égalité de traitement

B. Les discriminations

1. Codes pénal, du travail, statut 1983 et loi du 27 mai 2008
2. Droit communautaire et jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)

C. Les chiffres des inégalités dans l'emploi en France

LES ÉLÉMENTS FORMANT UNE DISCRIMINATION

- A. Quels actes
- B. Les critères
- C. Les domaines

L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

- A. Égalité entre salariés
- B. Focus sur l'égalité professionnelle femmes/hommes

LES RECOURS ET LE RÉGIME DE LA PREUVE

- A. Devant le Tribunal correctionnel
- B. Devant le conseil des prud'hommes
- C. Devant le Tribunal administratif
- D. Recours extra judiciaires : Défenseur des droits et médiation

LES SANCTIONS

- A. De la rupture d'égalité
- B. De la discrimination

VICTIME DE HARCÈLEMENT AU TRAVAIL, COMMENT BIEN SE DÉFENDRE

OBJECTIFS :

- Connaître les éléments constitutifs du harcèlement et savoir réagir.
- Acquérir une vision d'ensemble de la procédure légale.
- Connaître les sanctions.
- Pouvoir mieux informer et orienter les usagers concernés.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout professionnel en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés au travail. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis.

PROGRAMME :

QUE DIT LA LOI ?

- A. La législation européenne
 1. Définition du harcèlement moral
 2. Définition du harcèlement sexuel
- B. La législation française
 1. Définition prévue par le droit du travail
 2. Définition prévue par le droit pénal

QUELLE PROTECTION POUR LA VICTIME OU LE TÉMOIN DÉNONÇANT DES FAITS DE HARCÈLEMENT ?

- A. La protection prévue par la loi
 1. Pour la victime dénonçant une situation de harcèlement
 2. Pour le témoin ayant dénoncé des faits de harcèlement

- B. Les conditions d'application de cette protection
 1. Absence de mauvaise foi
 2. La question de la qualification claire du harcèlement

COMMENT POSER LE BON DIAGNOSTIC : SITUATION DE HARCÈLEMENT OU PAS ?

- A. Les critères à retenir
 1. Le caractère répétitif
 2. La dégradation des conditions du travail
 3. L'atteinte aux droits et à la dignité de la victime
- B. Des repères pour identifier les faits de harcèlement
 1. Comportements illégitimes
 2. Pressions exagérées constituant une forme de maltraitance
 3. Sanctions injustifiées, mesures vexatoires et autres humiliations



VICTIME DE HARCELEMENT AU TRAVAIL, COMMENT BIEN SE DEFENDRE

C. Définir les responsabilités de l'employeur en matière de harcèlement

1. Devoir de prévention
2. Obligation de sécurité

COMMENT AGIR POUR FAIRE VALOIR SES DROITS ?

A. Constituer un dossier solide pour se défendre

1. Garder le maximum de preuves
2. Demander à l'auteur des faits de cesser ses agissements
3. Informer la hiérarchie et le service RH

B. Vers qui se retourner pour demander de l'aide ?

1. Les représentants du personnel
2. Le médecin du travail
3. L'inspection du travail

C. Quelle solution envisager ?

1. En cas de volonté de se maintenir dans l'entreprise
2. En cas de volonté de quitter rapidement l'entreprise

D. Quels recours ? Dans quels délais ?

1. Saisine du prud'homme
2. Dépôt de plainte pénale

QUELLES SANCTIONS ?

A. Pour l'auteur des faits de harcèlement

1. Sanctions disciplinaires
2. Sanctions civiles
3. Sanctions pénales

B. Pour l'employeur

1. Requalification de la rupture du contrat de travail aux torts de l'employeur
2. Réparation des préjudices subis
3. Condamnations pénales

LE SECRET PROFESSIONNEL

OBJECTIFS :

- Connaître les contours de la notion de secret professionnel.
- Comprendre les obligations liées au secret professionnel.
- Connaître les cas où le secret peut ou doit être levé.
- Savoir se positionner au sein de sa structure au regard de cette notion.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout professionnel en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés au secret professionnel. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis.

PROGRAMME :

LA NOTION DE SECRET PROFESSIONNEL

- A. Les professionnels concernés
- B. Les informations couvertes par le secret

LA RESPONSABILITÉ DES PROFESSIONNELS AU REGARD DU SECRET

- A. Les obligations posées par la loi
- B. Les sanctions en cas de violation du secret professionnel : la responsabilité civile et pénale des professionnels

LA LEVÉE DU SECRET PROFESSIONNEL

- A. L'autorisation de lever le secret
- B. L'obligation de lever le secret

LE POSITIONNEMENT DU PROFESSIONNEL

- A. Le partage d'informations à caractère secret
- B. Les situations particulières



LES FORMATIONS DROIT AU LOGEMENT

LE DROIT AU LOGEMENT
OPPOSABLE (DALO)

LE DROIT AU LOGEMENT :
EXPULSIONS LOCATIVES



LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)

OBJECTIFS :

- Connaître le dispositif du Droit au logement opposable (DALO).
- Maîtriser la procédure DALO.
- Connaître les recours et orientations possibles.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout professionnel en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés au logement. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis.

PROGRAMME :

INTRODUCTION (HISTOIRE ET PRINCIPE)

LE CADRE LÉGAL DU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)

- A. La notion de droit au logement opposable
- B. L'Etat, autorité garante
- C. Les mesures d'accompagnement prévues par la loi
- D. Le comité de suivi

LES BÉNÉFICIAIRES DU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)

- A. Les bénéficiaires du droit opposable au logement
- B. Les conditions de l'opposabilité du droit au logement
 1. L'incapacité à accéder ou à se maintenir dans un logement par ses propres moyens
 2. L'exigence de démarches préalables

3. Le délai anormalement long
4. Les situations prioritaires

LES PROCÉDURES D'APPLICATION PRÉVUES PAR LE LEGISLATEUR

- A. Le recours amiable
 1. La commission de médiation
 2. Les personnes prioritaires : critères
 3. Mode de saisine de la commission
 4. Enregistrement du dossier
 5. Instruction des dossiers
 6. Délais de réponse
 7. Attribution d'un logement
- B. Le recours contentieux
 1. Saisine du tribunal administratif
 2. Délais et décision du tribunal administratif et ses effets
 3. Pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat
- C. Le recours indemnitaire

LE DROIT AU LOGEMENT : EXPULSIONS LOCATIVES

OBJECTIFS :

- Acquérir une vision d'ensemble de la procédure d'expulsion locative pour cause d'impayés de loyers.
- Savoir guider et orienter les personnes dans leurs démarches.
- Connaître les recours possibles en cas de litige.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout professionnel en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés au logement. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis.

PROGRAMME :

INTRODUCTION ET RÉFÉRENCES JURIDIQUES

AVANT AUDIENCE

- A. Congé donné par le bailleur
 1. Le type de bail
 2. Le motif du congé
- B. Sans droit ni titre
- C. La dette locative
 1. La prévention d'un impayé
 2. La constitution de l'impayé
 3. Le commandement de payer

ASSIGNATION DEVANT LE JUGE DU TRIBUNAL D'INSTANCE

- A. Préparer l'audience
- B. L'audience
- C. Le délibéré

APRÈS AUDIENCE

- A. La procédure
 1. Le jugement rendu
 2. Les voies de recours
 3. Le commandement de quitter les lieux
 4. La saisine du Juge de l'exécution (JEX)
 5. L'huissier
 6. La convocation au commissariat de police
 7. L'enquête à la préfecture
- B. Expulsion interdite
- C. Les problèmes de la procédure

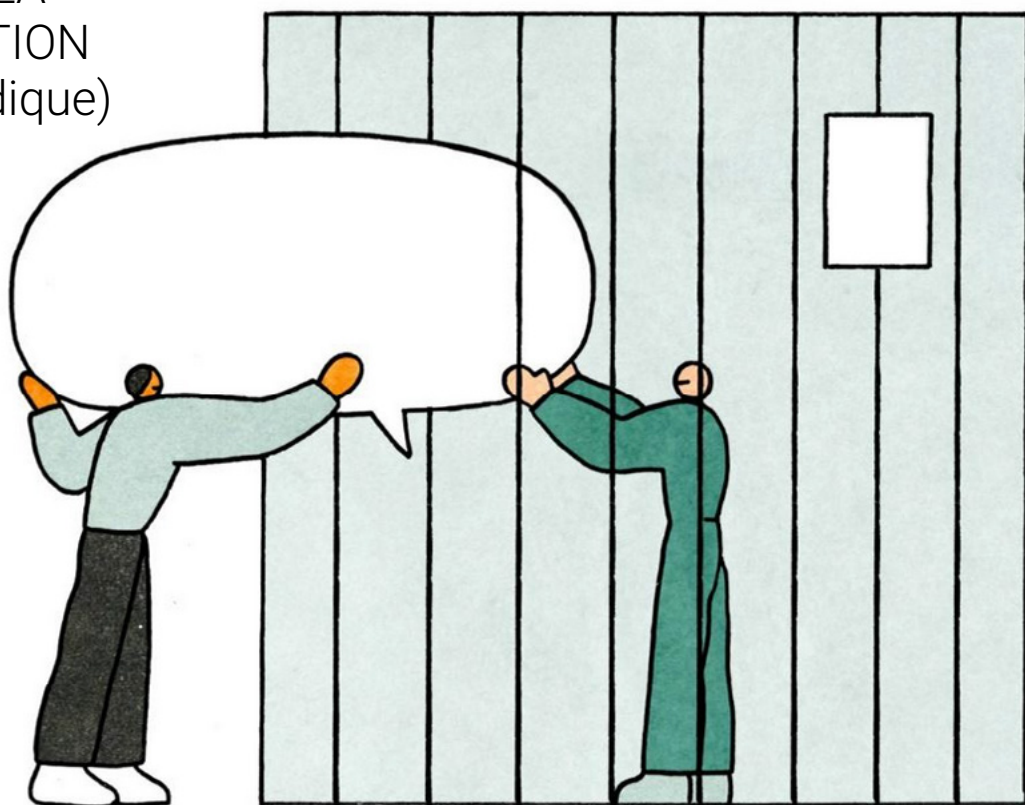


LES FORMATIONS AUTRES DROITS

LE DROIT DU SURENDETTEMENT

LE DROIT PÉNITENTIAIRE

ACCOMPAGNER LA
DEMATERIALISATION
(technique et juridique)



LE DROIT DU SURENDETTEMENT

OBJECTIFS :

- Connaître les contours de la notion de surendettement.
- Comprendre les différentes procédures.
- Savoir guider et orienter les personnes dans leurs démarches.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout professionnel en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique liés au surendettement. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis.

PROGRAMME :

LE CHAMP D'APPLICATION DU DROIT DU SURENDETTEMENT

A. Conditions d'application du droit du surendettement

1. Les conditions tenant au débiteur
 - a. Personne physique
 - b. Débiteur de bonne foi
2. Les conditions tenant à la situation patrimoniale du débiteur
 - a. Les éléments d'actif
 - b. Les éléments de passif

B. Déchéance du débiteur

LES PROCÉDURES DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS DEVANT LA COMMISSION

A. Procédure devant la commission de surendettement

1. La saisine de la commission de surendettement
2. L'instruction de la demande par la commission
 - a. Décision sur la recevabilité
 - b. Etablissement de l'état d'endettement du débiteur
 - c. Orientation du dossier par la commission

B. Les mesures de traitement de la situation de surendettement par la commission

1. Les dettes concernées par les mesures
2. Le plan conventionnel de redressement
 - a. Les effets à l'égard du débiteur
 - b. Les effets à l'égard du créancier
 - c. Les effets à l'égard des cautions
3. Les recommandations
 - a. adoption des recommandations
 - Les mesures imposées par la commission
 - Les mesures recommandées par la commission
 - b. La contestation des recommandations
 - c. Les effets des recommandations

LES PROCÉDURES DE RÉTABLISSMENT PERSONNEL

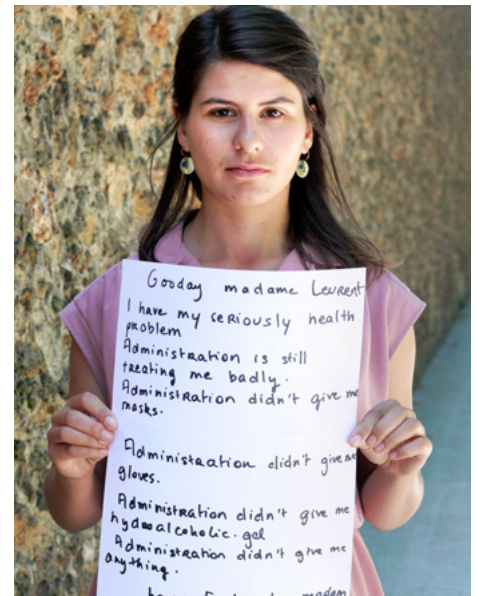
- A. Règles communes à l'ouverture des deux procédures
- B. Procédure de rétablissement personnel sans liquidation
- C. Procédure de rétablissement personnel avec liquidation
 1. Jugement d'ouverture de la procédure de rétablissement personnel avec liquidation
 2. Déroulement de la procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire
 3. La liquidation du patrimoine du débiteur
- D. Règles communes à la clôture des deux procédures

LE DROIT PÉNITENTIAIRE

Depuis 1999, Droits d'urgence intervient en milieu pénitentiaire

OBJECTIFS :

- Acquérir de bonnes notions en droit pénitentiaire.
- Connaître les droits de la personne incarcérée ou détenue.
- Pouvoir aider les personnes à faire valoir leurs droits avant, pendant ou après la détention.
- Par un meilleur accompagnement, favoriser la réinsertion et lutter contre la récidive.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout professionnel en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, avec un public incarcéré, détenue ou après détention, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Evaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis.

PROGRAMME :

L'ARRIVÉE EN PRISON

A. Les différentes catégories de détenus et le mandat de détention

1. Le détenu prévenu
2. Le détenu condamné

B. Les premières formalités

1. Le registre d'écrou
2. Le compte-nominatif
3. L'information donnée aux familles

LA DÉTENTION

A. Les différents types d'établissements

B. Les conditions de détention

C. Les fouilles

D. Les activités

E. Les liens familiaux (correspondance et téléphone)

F. Les sanctions disciplinaires

G. Le placement au quartier d'isolement

H. Le régime « porte fermée »

I. Les transferts

J. Le statut de détenu particulièrement signalé (DPS)

K. Les effets personnels

L. Les cantines

M. Les droits sociaux

N. Les soins

O. Les mesures d'ordre intérieur

P. L'avocat en détention

LA SORTIE

A. Lorsque le détenu est en détention provisoire : la demande de mise en liberté

B. Lorsque le détenu est condamné



AUTRES DROITS

LE DROIT PENITENTIAIRE

1. Les empêchements à demande de libération conditionnelle : période de sûreté et délai d'épreuve
2. Les longues peines
 - a. Saisine et délais d'audiencement
 - b. La libération conditionnelle
 - c. Les mesures probatoires à la libération conditionnelle
 - d. Les préalables légaux
3. Les courtes peines
 - a. Les modalités
 - b. Les procédures accélérées d'aménagement de peine
 - c. Les alternatives à la détention

LA FAUTE DE L'ETAT EN MATIÈRE D'INCARCÉRATION

- A. L'action en indemnisation de la détention provisoire après une décision de non-lieu ou de relaxe ou d'acquiescement
- B. La faute lourde de l'Etat en cas de détention arbitraire
- C. La faute de l'administration pénitentiaire en cas du suicide du détenu
- D. La faute de l'administration pénitentiaire dans l'atteinte aux biens du détenu

LES FICHIERS PERSONNELS

- A. Le Fichier automatisé des empreintes digitales (FAED)
- B. Le Fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG)
- C. Le Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS)

LES DISCRIMINATIONS

OBJECTIFS :

- Acquérir les bases théoriques et pratiques régissant le thème des discriminations.
- Connaître les notions et les différents types de discriminations.
- Savoir agir face à une situation de discrimination.



Durée de la formation : 1 jour

Public : tout professionnel en relation directe avec un public de personnes en situation d'exclusion, un public victime de discriminations, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis.

PROGRAMME :

NOTION DE DISCRIMINATION

- A. Définition
- B. Les catégories (racisme, sexisme, ...)
- C. Les critères (handicap, âge, sexe, ...)

DISCRIMINATION DANS DIVERS DOMAINES

- A. Discrimination à l'embauche
- B. Discrimination pour accéder à un logement
- C. Discrimination pour accéder aux services

SANCTIONS DES DISCRIMINATIONS

- A. Sanction légale
- B. Sanction disciplinaire

IV. RÉFLEXES ET ORIENTATIONS

ACCOMPAGNER LA DÉMATÉRIALISATION (technique et juridique) : Compétences de base

OBJECTIFS :

- Appropriation des usages numériques liés à la dématérialisation, dans le respect des questions éthiques, juridiques et déontologiques.
- Appréhender les enjeux sociaux et juridiques du numérique.
- Utiliser le levier numérique pour une meilleure connaissance et compréhension des droits
- Savoir orienter vers les acteurs de médiation numérique ou du travail social.



Durée de la formation : 3 jours

Public : tout professionnel en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, un public subissant la fracture numérique, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis.

PROGRAMME :

JOUR 1 : DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

- Définition et contours de l'e-administration et de la dématérialisation
- Connaissance des institutions concernées et de leur fonctionnement
- Définition de l'inclusion numérique et fracture numérique
- Notions d'ergonomie et de design
- Accès à de l'information et aux données
- Recherche technique d'informations sur les démarches

JOUR 2 : ACCÈS AUX DONNÉES PERSONNELLES

- Création d'une messagerie par un usager et bonnes pratiques quant à l'utilisation d'une messagerie
- Définition des données personnelles et respect de la confidentialité
- Droits et protection liés aux données personnelles

JOUR 3 : ÉTHIQUE ET PROTECTION DES PERSONNES

- Responsabilité professionnelle et secret professionnel
- Production de données et informations sur internet
- Protection des personnes vulnérables
- Particularité de l'accompagnement des seniors

ACCOMPAGNER LA DÉMATÉRIALISATION (technique et juridique) : Approfondissement

OBJECTIFS :

- Appropriation des usages numériques liés à la dématérialisation, dans le respect des questions éthiques, juridiques et déontologiques.
- Appréhender les enjeux sociaux et juridiques du numérique.
- Utiliser le levier numérique pour une meilleure connaissance et compréhension des droits
- Savoir orienter vers les acteurs de médiation numérique ou du travail social.



Durée de la formation : 2 jours

Public : tout professionnel en relation directe avec un public de personnes en situation de précarité, un public subissant la fracture numérique, aux prises avec des problèmes d'ordre juridique. Groupe de 15 stagiaires maximum afin de privilégier l'interactivité.

Lieu : en présentiel, en « intra », au sein de votre structure ou dans une structure dédiée ou en distanciel, par visio-conférence.

Inscriptions : géré par votre structure.

Accessibilité : accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez la responsable formation.

Prérequis : pas de prérequis.

Méthodologie : approche interactive, alternant apports théoriques et cas pratiques. Les stagiaires pourront poser leurs questions et exposer des situations concrètes.

Documentation : un support pédagogique sera remis à chaque stagiaire ; une attestation de suivi de formation.

Assiduité : feuille d'émargement.

Évaluation : test d'évaluation des connaissances en début et en fin de formation.

Bilan : fiche de satisfaction à la fin de la formation.

Coût : selon devis.

PROGRAMME :

JOUR 4 : COFFRE-FORT NUMÉRIQUE

- A. Qu'est-ce qu'un coffre-fort numérique : état des lieux des services
- B. Comment créer un coffre-fort numérique, quelles données inclure, et comment les inclure ? (scanner des documents, conservation)
- C. Protection des informations et conservation des documents
- D. Utilisation et création par un professionnel, et responsabilité du professionnel

JOUR 5 : DÉMARCHES SPÉCIFIQUES DE L'ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL NUMÉRIQUE

- A. Utilisation d'un ordinateur, téléphone ou tablette et droits liés à la consommation
- B. Notions de cybersécurité
- C. Focus sur l'application Paris Espace Partagé et Solidaire, Emploi store, «facil» familles et les nouveaux services en ligne mutualisés (ex : mes aides.gouv.fr)
- D. Mise en pratique concrète de démarches dématérialisées
- E. Utiliser le numérique pour aider les migrants

DEMANDE DE DEVIS ET BESOINS DE FORMATION

Document
accessible sur
le site de
Droits d'urgence

A COMPLÉTER ET RETOURNER - VOIR AU VERSO

Nom de la structure:

Nom de la personne stagiaire :

Type de structure : Association Collectivité Établissement public Autre

Nom Prénom de la personne référente :

Fonction :

Mail :

Tel :

FORMATION(S) DEMANDÉE(S)



DROIT DES ÉTRANGER.ES

- L'ESSENTIEL DU DROIT DES ÉTRANGER.ES
- LE DROIT DES ÉTRANGER.ES ET LES DROITS SOCIAUX
- LE DROIT AU SÉJOUR DES RESSORTISSANT.ES COMMUNAUTAIRES
- LE DROIT D'ASILE
- LE DROIT DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉ.ES



DROIT DE LA FAMILLE

- L'ESSENTIEL DU DROIT DE LA FAMILLE
- LE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ DE LA FAMILLE
- LA PROTECTION DE L'ENFANCE EN DANGER



VIOLENCES CONJUGALES

- LES VIOLENCES CONJUGALES : REPÉRER ET AIDER LES VICTIMES
- LES VIOLENCES CONJUGALES : ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE DES VICTIMES



DROIT DU TRAVAIL

- L'ESSENTIEL EN DROIT DU TRAVAIL
- LE DROIT DE LA PROTECTION SOCIALE
- LE DROIT DU TRAVAIL : ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
- VICTIME DE HARCELEMENT AU TRAVAIL, COMMENT BIEN SE DÉFENDRE
- LE SECRET PROFESSIONNEL



DROIT AU LOGEMENT

- LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)
- LE DROIT AU LOGEMENT : EXPULSIONS LOCATIVES



AUTRES DROITS

- LE DROIT DU SURENDETTEMENT
- LE DROIT PÉNITENTIAIRE
- LES DISCRIMINATIONS
- ACCOMPAGNER LA DÉMATÉRIALISATION (TECHNIQUE ET JURIDIQUE) - COMPÉTENCES DE BASE
- ACCOMPAGNER LA DÉMATÉRIALISATION (TECHNIQUE ET JURIDIQUE) - APPROFONDISSEMENT

AUTRE (PRÉCISER) :

DEMANDE DE DEVIS ET BESOINS DE FORMATION

RENSEIGNEMENTS

Nombre de stagiaires souhaité :

Profil des stagiaires :

- Travailleur.euses sociaux
- Professionnel.les du droit
- Bénévoles
- Autres (préciser) :

Prérequis : expérience en rapport avec le sujet de la formation :

- Débutant.e (moins de 6 mois)
- Intermédiaire (6 mois à 2 ans)
- Expérimenté.e (plus de 2 ans)

Dates ou période de formation souhaitées :

Questions sur la thématique pour adapter la formation aux besoins :
.....

INFORMATION DÉLIVRÉE POUR LES FORMATIONS SE DÉROULANT EN INTRA (AU SEIN DE VOTRE STRUCTURE)

La structure où se dérouleront les formations respecte les normes de sécurité incendie

- Oui
- Non

La structure a informé ou informera les stagiaires sur les normes de sécurité incendie

- Oui
- Non

La structure où se dérouleront les formations respecte les normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap

- Oui
- Non

La structure a informé ou informera les stagiaires sur les normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap

- Oui
- Non



IMPRIMER, COMPLÉTER ET RETOURNER À :

Marie-Estelle Calmettes | Responsable formation

Tel : 01.40.03.63.02

Mail : mecalmettes@droitsdurgence.org

Par voie postale : Droits d'urgence, Pôle formation, 5, rue du Buisson Saint-Louis
75010 Paris

Catalogue accessible sur le site de Droits d'urgence - droitsdurgence.org/formations

LE DROIT D'ÊTRE QUEL- QU'UN.

RENSEIGNEMENTS UTILES

ORGANISME DE FORMATION

N° d'enregistrement de l'organisme de formation 11755317775
auprès de la DIRECCTE d'Ile-de-France

N° SIRET

45101859200027

RÉFÉRENCEMENTS

Référencé sur DATADOCK depuis le 1er juillet 2017, N°0023422
Certification QUALIOPi, depuis le 21 juillet 2021
auprès des OPCO



CONTACT

Marie-Estelle Calmettes | Responsable formation
mecalmettes@droitsdurgence.org
Tel : 01.40.03.63.02

Courrier : Droits d'urgence, Pôle formation, 5, rue du Buisson Saint-Louis 75010 Paris

CRÉDITS

Photos : Marc Melki / J.Deya / Carlpics
Illustrations : Morgane Fadanelli
Mise en page : Edouard Marchal

DROITS
D'URGENCE

Suivez nos actualités sur
www.droitsdurgence.org

in f  
@DDurgence